

MAIRIE DE SAINT GEORGES MOTEL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

Le quorum de 7 conseillers municipaux présents n'étant pas atteint, la séance du 06 octobre est reportée au mercredi 10 octobre 2018 à 17H00.

10 Conseillers municipaux présents. Un pouvoir. Une absente excusée.

A noter : L'ensemble des délibérations a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres, sauf précision contraire.

ORDRE DU JOUR :

1. Retrait de deux délibérations 03_01062018 et 04_01062018
2. Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe
3. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'Etat
4. Mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents
5. Adhésion prévoyance complémentaire du personnel territorial
6. Projet de convention ruralité proposé par les Services départementaux de l'Education Nationale
7. Avenant activité piscine
8. Information et validation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SAE Paquetterie pour l'année 2017
9. Nouveau contrat YVELINES RESTAURATION et son annexe sur le prêt de matériels
10. Taxe d'aménagement
11. Propositions d'assurance
12. Renouvellement du contrat gaz avec GEDIA
13. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le FDAIC
14. Indemnité occupation partielle A2217

1. Retrait de deux délibérations 03_01062018 et 04_01062018

Suite au courrier du Préfet de l'Eure concernant l'illégalité des délibérations 03_01062018 portant sur le régime indemnitaire et 04_01062018 sur l'Indemnité d'Administration et de Technicité, le Conseil Municipal décide de retirer les deux délibérations susmentionnées.

2. Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe

Le Conseil Municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour un horaire hebdomadaire de 35 heures, à compter du 05 octobre 2018 (poste ouvert le 08 décembre 2011).

3. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place du RIFSEEP à compter du 1er novembre 2018.

4. Mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour : le risque prévoyance, de retenir pour le risque prévoyance : la convention de participation du Centre de gestion, de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 10 euros comme suit : pour le risque santé : 0.00 € pour le risque prévoyance : 10.00 €.

5. Adhésion prévoyance complémentaire du personnel territorial

Madame Le Maire rappelle :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la prévoyance complémentaire du personnel territorial et de signer les conventions en résultant.

6. Projet de convention ruralité proposé par les Services départementaux de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à signer le projet de convention ruralité, protocole d'accord pour un schéma d'évolution de l'offre scolaire en milieu rural dans le département de l'Eure, proposé par les Services départementaux de l'Education Nationale.

7. Avenant activité piscine

Le Conseil Municipal accepte la proposition de prix 2018-2019 et autorise Madame le Maire à signer les avenants au cahier des charges de la convention du 30 juin 2005, pendant la durée du mandat.

8. Information et validation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SAE Paquetterie pour l'année 2017

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à valider le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SAE Paquetterie pour l'année 2017.

9. Nouveau contrat YVELINES RESTAURATION et son annexe sur le prêt de matériels

Le Conseil Municipal accepte le tarif de la restauration scolaire portant sur le tarif des repas 2018/2019, servis par Yvelines Restauration au restaurant scolaire et autorise Madame Le maire à signer le contrat et son annexe.

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 2)

10. Taxe d'aménagement

Le conseil Municipal décide de maintenir le taux à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

11. Propositions d'assurance

Madame le Maire indique qu'il faudra résilier les contrats d'assurance de la flotte de véhicules et matériel, les bâtiments communaux ainsi que la protection juridique auprès de la société ALLIANZ.

Le Conseil municipal a retenu la proposition de la société GROUPAMA.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurance pour la flotte de véhicules, le matériel, les bâtiments ainsi que la protection juridique collectivités.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

12. Renouvellement du contrat gaz avec GEDIA

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer un nouveau contrat de fourniture d'électricité, auprès de GEDIA pour les différents sites de la commune GEDIA à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2021.

13. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le FDAIC

Le Conseil Municipal prescrit l'élaboration du PLU de Saint-Georges-Motel sur l'intégralité du territoire communal, conformément à l'article L.153-1 et suivants du code de l'urbanisme ; approuve les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU rappelés ci-avant ; définit les modalités de concertation conformément à l'article L.103-3 du code de l'urbanisme, comme exposés précédemment ; autorise Madame le Maire à signer tout document et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, en lien avec l'élaboration du PLU ; sollicite de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que, le cas échéant, toute aide financière du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ; dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202) ; précise que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le département.

14. Indemnité occupation partielle A2217

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à indemniser les propriétaires de la parcelle A.2217. En effet, dans sa partie Est le long de la RD 143 entre la parcelle A 2216 et le cimetière (parcelle A1138), la commune a procédé à l'élargissement du bas côté de la chaussée empiétant de ce fait sur cette parcelle cultivée. L'intérêt communal et le préjudice étant réels, il convient d'indemniser les propriétaires.

Questions diverses :

- Monsieur GUIRLIN fait part que le technicien BAC du SEAP organise des animations sur la qualité de l'eau. M. Chauvin, directeur de l'école, a déjà donné son accord.
 - Mme ALEXIS propose d'y associer le Ressour'Eure pour animer cette sensibilisation à l'ensemble des habitants de la Commune à la salle polyvalente.
 - Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de scinder en 2 tranches, les travaux d'effacement et de les réaliser en même temps que la réfection de l'assainissement en traverse à partir de 2020.
 - Le coût à la charge de la Commune sera d'environ de 180 000 euros.
 - La Commune inscrira ces travaux auprès du département et du SIEGE en 2019 pour une réalisation en 2020, sachant qu'en fonction des finances, il sera possible de reporter ces travaux.
 - Madame le Maire fait part d'un courrier d'un administré concernant les nuisances sonores engendrées par un trafic très important de poids lourds traversant le village principalement sur les routes de Dreux et de Marcilly.
 - Dessaisissement de l'affaire Boulangerie : devant la lenteur de la procédure judiciaire et inadaptée à ce sinistre, Madame le Maire et son premier Adjoint ont décidé de dessaisir le Conseil qui avait instruit le dossier et de le confier à Maître TREGUIER.
 - Information des élus et des riverains de l'Avre qui s'est tenu le lundi 8 octobre 2018 à Nonancourt. Les Communes et les particuliers ont la possibilité de s'abonner gratuitement à Vigicruesflash pour être informé en temps réel de la crue et la décrue de la rivière.
 - M. CHATAIN développe le contenu de cette réunion à laquelle ont participé Messieurs JACQUEMIN et GUIRLIN.
 - Le colombarium étant complet, une demande de devis sera faite.
 - Une nouvelle campagne sur la stérilisation des chats sera faite au printemps.
 - Information SILOGE : Des travaux de rénovation des maisons rue des Bouvées vont être réalisés en 2018 et 2019 pour un montant de 197 800 euros.
 - Droit de préemption au Vosgelet : La Commune décide de ne pas user de son droit de préemption sur la vente de plusieurs parcelles de bois référencées B48, B39 et B64.
- A venir :
- Travaux sur la voirie
 - Remplacement des fenêtres de toit à l'école : L'entreprise TOUSSAINT procédera à leurs remplacement lors de vacances scolaires pour un montant de 7 502,40 euros TTC.
 - Location de stationnement de camping cars : Le Conseil Municipal décide de louer, à des campings-car, des caravanes ou des vans, le grand local du bâtiment communal. le prix du m² sera fixé ultérieurement.
 - Changement de grade pour trois agents techniques
 - Assignation au Tribunal de Grande Instance d'Evreux pour l'affaire du logement 47 route de Dreux : Maître TREGUIER déjà en charge du dossier défendra les intérêts de la Commune devant le TGI le lundi 10 décembre 2018.
 - Contrat temporaire : l'agent a été pris en CAE pour une durée d'un an révisable pour accroissement d'activité.

Vu par Nous, Evelyne BONNOT, Maire de la Commune de Saint-Georges-Motel pour être affiché à la porte de la Mairie, le 12 octobre 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

